



Fiche d'inscription : Sport-Santé sur ordonnance 2026

✓ Informations administratives

Nom : Prénom :

Date de naissance : Taille :

Téléphone : Poids :

Adresse :

Mail :

✓ Comment avez-vous eu connaissance des ateliers ?

Par votre médecin Par le bouche-à-oreille Autre (précisez) :

✓ Tarifs

La cotisation est **valable 1 an** à partir de la date de la première séance.

• **250 € pour 24 séances**

Les cours sont assurés toute l'année, hors jours fériés et vacances scolaires.

✓ Choix du créneau

Jeudi de 9h30 à 10h30 : Gaillon-sur-Montcient

Atelier collectif d'activité physique adaptée

Jeudi de 11h00 à 12h00 : Jambville

Atelier collectif d'activité physique adaptée

✓ Lieux de pratique

Les séances ont lieu au sein des équipements sportifs mis à disposition par les communes :

• **Gaillon : Salle des fêtes de la commune**, rue de la Montcient, 78250 Gaillon-sur-Montcient

• **Jambville : Salle des fêtes de la commune**, rue des Tilleuls, 78440 Jambville

✓ Informations médicales essentielles

→ Maladies ou conditions à cocher

- Maladie cardiovasculaire
- Hypertension
- Diabète
- BPCO / asthme
- Surpoids / obésité
- Arthrose / rhumatisme

- Cancer
- Neuropathies / pathologies neurologiques
- Handicap moteur
- Troubles de l'équilibre
- Autre (préciser) :

- Prenez-vous un traitement nécessitant une précaution particulière pendant l'effort (ex : anticoagulant, insuline, bêta-bloquants...) ? Oui / Non
- Avez-vous eu une chirurgie récente (< 6 mois) ? Oui / Non
- Avez-vous des douleurs limitantes actuelles ? Oui / Non

✓ Habitudes et niveaux de pratique

→ Pratiquez-vous une activité physique régulière ?

Oui (précisez) : Non

→ Objectifs personnels :

- Améliorer le souffle
- Renforcer les muscles
- Perdre du poids
- Diminuer les douleurs
- Reprendre confiance en soi
- Travailler l'équilibre
- Autre (préciser) :

✓ Eléments nécessaires à l'inscription

L'inscription complète est obligatoire et comprend :

- La prescription médicale pour de l'activité physique adaptée ;
- La fiche d'inscription ;
- L'attestation de responsabilité civile ;
- Le paiement de la cotisation.

En signant le présent dossier, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et m'engage à les respecter. Je m'engage également d'informer l'intervenant en cas de changement lié à ma santé.

Fait à :

Le :

Signature :



Yvelines
Le Département

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie



Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines – Service Sport Santé

39 rue des Chantiers – 78 000 Versailles ☎ 06 25 92 21 30 🌐 www.cdos78.fr

sportsante.yvelines@franceolympique.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11788399978 auprès du préfet de région Île-de-France

SIRET 342 449 121 00066 – Code NAF : 9312 Z

Conditions Générales 2026

1. Objet

Ce document définit les modalités d'inscription, de participation et de responsabilité dans le cadre des ateliers de Sport-Santé organisés par le CDOS78.

2. Public concerné

Les ateliers s'adressent à toute personne souhaitant pratiquer une activité physique adaptée à son état de santé, dans un objectif de bien-être, prévention ou rééducation.

3. Inscription et participation

L'inscription complète est obligatoire et comprend :

- La prescription médicale pour l'activité physique adaptée,
 - La fiche d'inscription,
 - L'attestation de responsabilité civile,
 - Le paiement de la cotisation annuelle.
- Le nombre de participants est limité : les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.

4. Tarifs et interruption

En complément des tarifs précisés sur la fiche d'inscription, nous accordons une extension de validité de la cotisation d'un mois maximum en cas d'arrêt médical prolongé, sur présentation d'un justificatif et sans surcoût.

5. Droit de rétractation

Le participant dispose de 14 jours de rétractation, sans justification ni pénalité, et peut tester les ateliers durant ce délai. La demande doit être adressée par courrier ou courriel à CDOS78. Les ateliers effectués seront néanmoins facturés 15 euros par séance.

6. Annulation ou modification

L'organisateur peut annuler ou reporter un atelier pour :

- Indisponibilité du lieu ou de l'intervenant ;
- Conditions météorologiques défavorables ;
- Force majeure.

Les participants seront informés et un report pourra être proposé.

7. Encadrement et sécurité

Les ateliers sont encadrés par des professionnels qualifiés (enseignant APA, éducateur formé Prescri'Forme). Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et signaler toute gêne ou problème de santé.

L'organisateur n'est pas responsable des blessures liées au non-respect des consignes ou à des informations médicales incomplètes.

8. Tenue et matériel

Chaque participant doit venir avec une tenue de sport adaptée, chaussures propres ou chaussons, serviette, eau et tout traitement ou dispositif médical nécessaire.

9. Règles de conduite

Les participants doivent respecter les consignes, les règles sanitaires et le matériel, être ponctuels et informer en cas d'absence. Tout comportement inapproprié, violent ou un manque d'assiduité peuvent entraîner une exclusion sans remboursement. Le règlement intérieur du lieu de pratique devra également être respecté.

10. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer à autrui. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures dues au non-respect des consignes, à des informations médicales incomplètes ou à la perte/vol d'effets personnels.

11. Données personnelles

Les informations sont utilisées uniquement pour la gestion des ateliers. Conformément au RGPD, chaque participant peut accéder, rectifier ou supprimer ses données.

12. Droit à l'image

Sauf opposition écrite, l'Organisateur peut utiliser les photos et vidéos des ateliers à des fins d'information et de promotion, sans exploitation commerciale ni cession à des tiers. Le consentement peut être retiré à tout moment par courrier ou courriel.

13. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Les parties s'efforceront de régler amiablement tout litige.